

# Rapport de la Commission de gestion 2012



de la Commune d'Epalinges

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion 2012 est composée des personnes suivantes :

**Membres : Madame, Messieurs,**

ASSAL Patrick

Burki Catherine

Corbaz Ernest

Glayre Yann

Hemme Denis

Michaud Jean-Pierre

Overney André, président

Peter Michel

**Suppléants : Madame, Messieurs**

Boillat Joel

Caffaro Marco

Epp Anton

Pittet Mary

Wegmüller Eric

## Introduction

Il s'agit du premier exercice relevant entièrement de la nouvelle Municipalité.

La Commission de gestion s'est réunie aux dates suivantes :

- 29.08.2012 (première séance avec les suppléants et la nomination du président)
- 10.10.2012
- 24.10.2012
- 07.11.2012
- 21.11.2012
- 05.12.2012
- 09.01.2013
- 23.01.2013 (entrevue avec M. Alain Monod)
- 30.01.2013 (entrevue avec M. Jean-Marc Baatard)
- 06.02.2013 (entrevue avec M. Pierre Jolliet)
- 13.02.2013 (entrevue avec M. Bernard Krattinger)
- 27.02.2013 (entrevue avec M. Maurice Mischler)
- 06.03.2013
- 17.04.2013 (visites : à cette occasion, nous avons eu une démonstration du tracteur du service des forêts. Nous adressons nos remerciements aux employés qui nous ont fort bien accueillis. Puis visite de nos vignes à Epresses, avec les savantes explications de M. Rouge, vigneron. Dans, les deux cas, sincères remerciements à M. Krattinger pour l'organisation et le sens de l'accueil.
- 29.04.2013 (entrevue avec la Municipalité)
- 01.05.2013

Donc, 16 séances, au cours desquelles chaque membres a eu l'occasion de tenir un procès-verbal.

Dans nos séances, nous avons notamment :

- Déterminé les questions maintenues précédemment
- Listé les questions à poser, par dicastères
- Éliminé un certain nombre de question pour lesquelles la réponse nous a paru évidente et satisfaisante

## **Examen par dicastère**

### M. Alain Monod

- convention du SDIS
- nouvelle police : bilan et fréquences des passages
- cahier des charges de la police administrative
- frais relatifs au stand de tir de Vernand

### M. Jean-Marc Baatard

- insonorisation de la salle des sociétés au bâtiment de la voirie
- convention et règlement de la STEP
- augmentation des déchets par l'augmentation des habitants ou autres facteurs
- critères déterminant l'amélioration ou l'installation de l'éclairage public

### M. Pierre Jolliet

- terrain de football : suite des événements en 2012
- développement des activités scolaires : mesures prises au vu de l'augmentation prévue de la population
- mamans de jour : bilan du fonctionnement et nombre de personnes en activité
- chalet de l'Espérance : bilan de l'installation des panneaux solaires

### M. Bernard Krattinger

- RC 601, état de la situation
- préservations des chemins piétonniers
- occupation des refuges en 2012, possibilité de louer le samedi et le dimanche et amélioration de l'équipement
- projet de construction de logements en Giziaux
- adaptation des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite
- urbanisme : composition et système de nominations des commissions existantes
- application de la nouvelle loi cantonale sur la participation des promoteurs aux frais engendrés par l'augmentation de la population

### M. Maurice Mischler, Syndic

- cahier des charges du personnel, avancement des travaux
- journal le Palinzard : règles appliquées à la rédaction
- donation Kamprad : comment sont gérés les 5 premiers millions
- taxe de séjour des nuitées : qui encaisse les sommes concernées
- bilan des activités de la commission d'animation

# Réponses de la Municipalité aux observations

## A) Suivi des observations 2010

### No 03/2010

RC 601 : état de la situation ? Si connu planning des travaux.

*Réponse de la Municipalité*

*Suite à la décision du Grand Conseil en septembre 2011, le Service des Routes a remis sur le métier les études de réaménagement.*

*Le projet établi en collaboration avec les communes de Lausanne et Epalinges, puis en concertation avec la Communauté régionale de la Broye (Coreb) a abouti à un accord.*

*Le projet adopté prévoit pour le tronçon de la RC 601 entre le Chalet-à-Gobet et les Croisettes, la création, à la descente, d'une voie « bus » à côté de la voie de circulation (excepté entre le Grand-Chemin et le giratoire de la Croix-Blanche où l'espace est insuffisant), et de deux voies de circulation à la montée. Une bande pour les cyclistes sera aménagée à la descente. Celle-ci empruntera la voie « bus » sur le tronçon entre le Chalet-à-Gobet et le Grand-Chemin, puis quittera le RC 601 à la Croix-Blanche pour rejoindre la route de la Croix-Blanche. Les cyclistes bénéficieront d'un parcours sécurisé à la montée (par la route de la Croix-Blanche, puis piste cyclable en parallèle au trottoir entre la Croix-Blanche et le Grand-Chemin, puis passage par le Grand-Chemin jusqu'en Marin et à nouveau piste cyclable séparée de la chaussée depuis Marin).*

*Deux giratoires seront créés : l'un à hauteur du parking de la Croix-Blanche et l'autre vers l'Ecole hôtelière de Lausanne. Enfin, une limitation à 70 km/h de la vitesse dès l'Ecole hôtelière et la pose d'un revêtement phono-absorbant contribueront à améliorer la sécurité du tronçon, à diminuer les nuisances sonores et donc à protéger la qualité de vie des riverains.*

*Le dossier peut maintenant entrer dans la phase d'élaboration du projet d'ouvrage. Une demande de crédit d'étude devrait donc être prochainement déposée auprès du Grand Conseil.*

*Rappelons au passage que les travaux liés à la requalification de la route de Berne sont inscrits dans le programme d'investissement 2012-2018 du Conseil d'Etat. Les Député-e-s de Lausanne et Epalinges sont d'ores et déjà invité-e-s à « booster » le traitement de ce dossier dans le cadre des travaux du législatif cantonal.*

**LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

No 15/2010

Terrain de football : suite des évènements en 2012

*Réponse de la Municipalité*

*Les travaux d'agrandissement du terrain synthétique multisports de la Croix-Blanche, débutés en avril 2009, n'ont malheureusement pas repris dans le courant de l'année 2012.*

*En effet, après un examen approfondi de l'ensemble du dossier avec le bureau d'ingénieur la Municipalité a pris acte que les problèmes géologiques constatés en cours de chantier empêchent la poursuite de la construction du terrain synthétique, tel que prévu initialement, nécessitant vraisemblablement un redimensionnement du projet. Au vu de cette situation et compte tenu de l'importance du litige, la Municipalité a mandaté un avocat pour faire valoir ses droits dans cette affaire.*

*En juillet 2012, l'étude menée par le service technique communal évaluait le litige subit par la commune à CHF 1'275'000.--. La Municipalité, par son avocat a alors adressé un courrier à la partie adverse dans la perspective de trouver une solution transactionnelle, à condition que celle-ci ne préterite pas les intérêts de la commune et qu'elle puisse déboucher rapidement sur une issue positive.*

*De plus, une communication « factuelle » est prévue dans le journal communal.*

**LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**

**B) Suivi des observations 2011**No 01/2011

Quelles sont les mesures prises par la Municipalité afin de limiter l'accès des véhicules privés aux abords des collèges ?

*Réponse de la Municipalité*

*« Le complexe scolaire de Bois-Murat était le site autour duquel le problème de véhicules privés était le plus important. Compte tenu des mesures appliquées, la situation est maintenant sous contrôle. Il subsiste néanmoins des problèmes en dehors des heures d'occupation scolaire. Cette question sera définitivement résolue dans le cadre de la dernière phase des aménagements extérieurs de Bois-Murat.*

*Le site du collège de l'Ofréquaz pose encore des problèmes de sécurité. Des travaux devront être entrepris, en 2013 notamment, pour le déplacement du trottoir.*

*A la rentrée scolaire 2012, la Municipalité a adressé à tous les parents d'élèves une circulaire leur recommandant de limiter les transports d'enfants en voiture pour aller à l'école et précisant les dispositions à prendre pour la dépose et la prise en charge aux abords des collèges ». Ce courrier sera envoyé chaque année scolaire.*

**LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**

No 07/2011

Quelle est l'approche de la Municipalité pour préserver les cheminements piétonniers, par exemple entre la Biolleyre et Montéclard ?

*Réponse de la Municipalité*

*L'élaboration d'un plan directeur communal de mobilité actuellement à l'étude intégrera ces cheminements piétonniers, et ce, aussi bien dans la phase du diagnostic que durant celle destinée à mettre en évidence les actions à entreprendre sur les différents réseaux de déplacement dans la commune. Le plan directeur communal de mobilité réactualisera le plan d'intention des circulations piétonnes et cyclistes élaboré en 2004.*

*Concernant le chemin entre la Biolleyre et Montéclard, la commune apportera une attention particulière à son maintien durant et après les travaux d'aménagement du futur quartier du Cloalet.*

**LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**No 08/2011

La COGEST invite la Municipalité à mettre en place une organisation permettant la location des refuges le samedi et le dimanche et d'en améliorer l'équipement.

*Réponse de la Municipalité**Récapitulation de l'occupation des refuges en 2012*

<b>Refuge</b>	<b>Location du vendredi</b>	<b>Location du samedi</b>	<b>Location du dimanche</b>	<b>Location durant la semaine</b>	<b>Refus</b>
<b>Chaugand</b>	28	33	19	30	94
<b>Maison forestière</b>	15	36	14	25	43
<b>Four à pain</b>	15	32	15	32	47

*Les raisons des refus de location concernent en majorité : soit la réservation du local déjà effectuée pour la date souhaitée par le nouveau locataire, soit, l'impossibilité de location du dimanche suite à la location du local pour la soirée et la nuit du samedi ou inversement. (Impossibilité de vérifier l'état du local avant une nouvelle location.)*

### Récapitulatif des refus de location des refuges en 2012

REFUGE	LU-JE	VE	SA		DI		TOTAL
			S/occ	D/occ	D/occ	S/occ	
<b>CHAUGAND</b>	3	1	44	22	17	7	94
<b>FORESTIER E</b>		4	19	5	10	5	43
<b>FOUR A PAIN</b>	3	3	21	3	5	12	47

\* Pour le refuge du Chaugand, S/occ signifie : 44 refus ont été signifiés à des personnes ayant souhaité louer le refuge le samedi, alors qu'il était déjà réservé ce jour-là. D/occ signifie : 22 refus ont été signifiés à des personnes ayant souhaité louer le refuge le samedi, alors qu'il était déjà réservé pour le dimanche.

Durant l'année 2012, il n'a pas été prévu d'améliorer les équipements du refuge du Chaugand, de la Maison forestière et du Four à pain. De l'avis de la Municipalité, hormis les travaux d'entretien et de réparations, seules des améliorations concernant l'accessibilité des locaux (W-C y compris) pour les personnes à mobilité réduite pourraient être envisagées lors des prochaines années.

Prochainement, le site internet officiel de la commune permettra aux visiteurs de prendre connaissance « en live » des possibilités de réservations encore ouvertes (idem que pour les cartes CFF).

### LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION

#### No 11/2011

Où en est la convention du SDIS entre Epalinges, Savigny et Vers-chez-les-Blanc ?

#### Réponse de la Municipalité

Dans le courant de l'année 2012, plusieurs séances ont réunis les municipaux et commandants du feu des communes de Savigny et Epalinges avec la ferme intention (du moins pour Epalinges) de confirmer ce qui avait été mentionné dans le rapport 2011 et également écrit dans le « Palinzard du printemps », à savoir de transformer en fusion la convention de 2009. Une séance a également vu la présence du Municipal et du responsable du dossier de la Commune de Lausanne.

Il faut savoir que Savigny a dénoncé la convention pour la fin février 2013, date de son expiration, ce qui leur a valu quelques remarques de l'ECA. Le responsable du dossier auprès de cette commune ne nous a alors pas caché étudier toutes les options possibles (fusion avec Epalinges, ou avec une autre entité, tel que le SDIS de Gourze, par ex.)

Dans les discussions d'avant l'été 2012, il s'est avéré que les exigences de nos voisins s'avèreraient difficiles à remplir. Notamment en ce qui concerne l'organigramme de la future organisation. Mais les états-majors ont continué à travailler sur le scénario envisagé.

Aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence, Savigny ne veut pas rejoindre définitivement notre organisation. Les raisons évoquées sont que « la mayonnaise n'a pas pris » selon leurs termes, et la crainte (à peine dissimulée) que le « petit » se fasse avaler tout cru par le « grand ».

*Il est regrettable de casser une dynamique entre les hommes du feu de nos deux communes. Mais il est vain de vouloir forcer cette union.*

*La convention va être reconduite jusqu'à la fin de l'année 2013 ; nous attendons une lettre des autorités de Savigny dans ce sens. Cette commune va probablement rejoindre le SDIS de Gourze. Il faut préciser que dans un premier temps l'ECA avait exclu cette possibilité, mais a revu sa position.*

*En ce qui concerne notre commune, nous travaillons, avec l'ECA et la commune de Lausanne, sur un nouveau scénario qui vous sera annoncé en temps utiles, et qui sera probablement une première dans ce canton. Il s'agira d'un challenge intéressant pour lequel l'Etat-Major de notre SDIS s'est montré très intéressé.*

#### **LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**

##### No 13/2011

La COGEST invite la Municipalité à diffuser l'information concernant le subside accordé aux jeunes sportifs.

##### *Réponse de la Municipalité*

*Les clubs, notamment locaux, en font spontanément la demande. Cette information sera cependant indiquée dans une prochaine édition du journal communal. Ce subside s'ouvre d'ailleurs également aux jeunes non-sportifs (samaritains par exemple).*

#### **LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

##### No 19/2011

Est-ce-que tous les collaborateurs ont un cahier des charges ?

##### *Réponse de la Municipalité*

Chaque nouvel employé a automatiquement un cahier des charges, sauf le nouveau chef du service technique qui a un ensemble de tâches connue mais pas encore de cahier des charges. A terme, chaque employé aura un cahier des charges.

Pour l'instant l'ensemble des employés de la bourse, du service technique et les concierges ont un cahier des charges (même si pour certain, ce n'est qu'une liste de tâches attribuées, mais pas un véritable cahier des charges). Les chefs de service, les adjoints des chefs de service, les chefs de bureaux, les chefs d'équipe et les autres personnes ayant des responsabilités devraient avoir un cahier des charges d'ici fin 2013. Puis les autres employés devraient en avoir d'ici fin 2014.

#### **LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**

## C) Nouveaux constats 2012

### No 01/21012

Nouvelle police : bilan et fréquence des passages à Epalinges

#### *Réponse de la Municipalité*

*Depuis que nous sommes commune délégatrice, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2012, une séance réunit chaque premier mercredi du mois, le chef de poste de gendarmerie du Mont, son adjoint, le responsable de notre police administrative et le Municipal de police. Il est passé en revue, et de manière anonyme, tous les événements survenus le mois précédent. Les présences préventives étant également énumérées. Ces informations sont ensuite portées à l'ordre du jour de la séance de Municipalité qui suit.*

*Certains nous ont dit les voir régulièrement, d'autres estiment qu'ils sont peu présents. Il faut relever que parfois cette présence se fait de manière discrète (véhicule banalisé et/ou personnel en civil pour des raisons compréhensibles) et des présences pour des faits avérés, conduisent aussi à un aspect préventif.*

*Il est toutefois difficile de quantifier en heures et encore moins en kilomètres parcouru cette présence.*

*Notons enfin que la gendarmerie conserve deux places de travail dans nos locaux (y.c. après le déménagement).*

#### **LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

### No 02/2012

Existe-t-il un cahier des charges de la police administrative ?

#### *Réponse de la Municipalité*

*Les cahiers des charges des ASP ont été établis en avril 2012, pour le 1<sup>er</sup> juillet. Ils sont toutefois toujours en mains du municipal de police et du responsable de la police administrative, dans la mesure où il s'agissait encore de lister dans le détail les tâches découlant de la nouvelle organisation. L'énumération faite par le municipal de police lors de la présentation à la population en date du 6 septembre 2012 étant loin d'être exhaustive. Ceci est maintenant fait (liste alphabétique) en nous allons pouvoir prochainement adapter ces documents et les faire signer par les collaborateurs et le Syndic au nom de la Municipalité*

*Il en va de même avec le responsable de la police administrative, pour lequel il existait déjà un cahier des charges, certes en diminution maintenant ; mais d'autres tâches viendront s'ajouter, ne serait-ce qu'avec la taxe au sac (commission de police pour les infractions constatées)*

#### **LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**

No 03/2012

Comment est calculé ou déterminé le montant de 16'000.- de notre participation au stand de tir de Vernand ? Est-ce toujours justifié ?

*Réponse de la Municipalité*

*Une convention a été établie entre Lausanne et Epalinges le 20 mars 2003 avec entrée en vigueur au 14 avril 2003, en vue de la participation aux charges financières (CHF 167'000.00) et à la prise en charge du déficit d'exploitation (2012 : CHF 109'000.00). Le montant à charge de chaque commune est calculé en fonction du nombre de tireurs astreints domiciliés sur chacune des 11 communes concernées. A fin 2012, le nombre de tireurs palinzards astreints se montait à 92 (2011 : 107) et notre participation totale à CHF 14'881.85 (9017.10 + 5864.35)*

*La convention actuelle arrive à échéance le 13 avril 2013 et Lausanne propose une nouvelle convention pour une période de 10 ans (du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2023), ne prenant en compte que les charges d'exploitation, l'amortissement (prévu sur 10 ans et non pas 20, étant donné les réformes de l'armée) des installations réalisées en 2002 étant arrivé à échéance, dites installations donnant encore entière satisfaction pendant encore au moins 10 ans selon le fournisseur. Cette modification représente une diminution effective de CHF 9017.10 (par rapport aux chiffres 2012), dès 2013. Diminution qu'il n'a pas été possible de prendre en compte lors de l'établissement du budget, cette information nous étant parvenue le 10 décembre 2012. Mais nous en tiendrons compte bien évidemment lors de l'élaboration du budget 2014.*

*Cette convention permet ainsi à nos concitoyens, encore astreints aux tirs obligatoires, d'utiliser librement les installations du stand de Vernand, et ceci conformément à l'ordonnance fédérale sur les installations de tir hors du service, laquelle impose aux communes ne possédant pas d'installation de tir à 300 mètres, l'obligation de contribuer, sous forme d'un montant équitable, à la construction, l'entretien, l'exploitation et la rénovation de l'installation assignée à ses habitants.*

*Pour mémoire, l'Abbaye utilise les installations du Mont-s-Lausanne.*

*Rappelons également que lors de la séance du Conseil en date du 27 septembre 2005, le conseiller Pierre-Alain Josseron avait déposé une motion invitant la Municipalité à faire l'acquisition d'une cible pour le tir sportif, pour un coût de CHF 35'000.00 initial ainsi que CHF 3'800.00/an. Or, cet achat ne nous aurait pas dispensés de la convention dont objet, raison pour laquelle la Municipalité d'alors avait invité le Conseil (qui avait suivi) à ne pas retenir la proposition du motionnaire.*

**LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**No 04/2012

Insonorisation de la salle des sociétés au bâtiment de la voirie : quelles mesures ont-elles été prises ?

*Réponse de la Municipalité*

*Aucune mesure n'a été prise pour le moment. La Municipalité doit étudier le réaménagement de la salle des sociétés avec l'école de musique. L'application de la loi sur l'enseignement de la musique contraint les communes à mettre des locaux à disposition des écoles de musique. Actuellement, à Epalinges, nous ne disposons pas de suffisamment de locaux et devront, vraisemblablement transformer la salle des sociétés du Bois-de-la-Chapelle en deux salles de cours et une "cafétéria".*

*Ce dossier sera traité dans le courant 2013. Si des travaux doivent être entrepris, ceux-ci comprendront l'insonorisation de la salle de l'harmonie.*

#### **LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**

##### No 05/2012

Nouveau règlement de la STEP : où en est la rédaction de ce nouveau règlement ?

##### *Réponse de la Municipalité*

*La rédaction du nouveau règlement sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées est le prochain thème important sur lequel va travailler le service technique. La priorité a été donnée cette année au règlement sur la gestion des déchets et ses multiples conséquences. L'entrée en fonction, le 1er février 2013, d'un nouveau chef des services techniques va nous permettre de consacrer le temps et l'énergie nécessaires au bouclage de ce dossier. Le règlement doit être soumis au Conseil communal fin 2013.*

#### **LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

##### No 06/2012

Augmentation des déchets : est-ce lié à l'augmentation de la population ou à d'autres facteurs ?

##### *Réponse de la Municipalité*

*L'augmentation des déchets est essentiellement liée à l'augmentation de la population. D'autre part, comme dans toutes les communes de la région, la perspective de l'introduction de la taxe au sac semble avoir poussé la population à se défaire de ses surplus avant que cela ne représente une augmentation de charges pour elle.*

#### **LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

##### No 07/2012

Quels sont les critères qui déterminent l'amélioration ou l'installation des éclairages publics ?

##### *Réponse de la Municipalité*

*Les SI de Lausanne sont responsables de notre éclairage public. La voirie se charge du remplacement des ampoules défectueuses qui seront bientôt toutes conformes aux nouvelles normes en vigueur. Le remplacement des anciennes ampoules au mercure se fait selon un plan proposé par les SI, et son financement a été réparti sur plusieurs années. Nous en aurons terminé fin 2014.*

*L'amélioration de l'éclairage se fait au fur et à mesure des travaux importants effectués le long d'une route. Les travaux de génie civil y afférents sont portés aux crédits de réfection des routes et chemins concernés. Si le chemin est privé, l'installation ou l'amélioration de l'éclairage est à la charge des bordiers, son entretien et ses frais de fonctionnement sont généralement pris en charge par la commune.*

#### **LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

##### No 08/2012

Développement des activités scolaires : mesures prises au vu de l'augmentation prévue de la population ?

*Réponse de la Municipalité*

*La Municipalité et la direction des écoles suivent attentivement la progression du nombre d'enfants sur le territoire communal. Actuellement l'établissement compte un peu plus de 1'000 élèves et il subsiste encore une marge de manœuvre. En effet, quelques classes sont encore libres notamment dans les collèges de la Croix-Blanche, du Grand-Chemin et du village. Ces disponibilités devraient permettre de faire face à l'accroissement de la population ces prochaines années.*

#### **LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

##### No 09/2012

Maman de jour : bilan de fonctionnement et nombre de personnes en activité.

*Réponse de la Municipalité*

*A la fin de l'année 2012, le RESEAU disposait de 14 accueillantes en milieu familial. Au total 77 enfants bénéficient de ce service, 32 enfants préscolaires et 45 enfants parascolaires. Les mamans de jour sont un complément indispensable aux structures d'accueil collectif. Elles offrent des services personnalisés qui répondent particulièrement bien aux besoins des familles qui ont des horaires de travail particuliers. Leur nombre a effectivement diminué, sans que l'on puisse formuler une raison précise à cette situation. Une campagne de recrutement est réalisée chaque année par l'intermédiaire du journal et du panneau électronique.*

#### **LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**

##### No 10/2012

Qu'en est-il du projet de construction de logements au Giziaux ?

*Réponse de la Municipalité*

*Le PQ « Les Bosquets du Giziaux » a été adopté par le Conseil communal le 28 juin 2011. Une modification du PQ pour permettre une densification du logement a été adoptée par le CC le 26 juin 2012 (Y compris le règlement pour la contribution aux équipements communautaires).*

*Le PQ a été approuvé par la Cheffe du département le 6 décembre 2012.*

*Les plans d'enquête sont en cours d'élaboration. Les propriétaires espèrent une mise à l'enquête pour tout le quartier vers fin mars 2013. Si tout se passe sans anicroche, un début de chantier est envisagé soit en automne 2013, soit au printemps 2014. Le phasage des travaux prévoit d'abord la mise en service du bâtiment A (le long du chemin du Giziaux) puis l'aménagement de la nouvelle déchetterie.*

*La convention relative à la contribution aux équipements communautaires doit encore être établie.*

## **LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

### No 11/2012

Adaptation des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite : avancement des réflexions ou des travaux ?

#### *Réponse de la Municipalité*

*La Municipalité a octroyé les moyens financiers pour la pose, dans la salle des spectacles, d'un ascenseur d'escaliers à plate-forme pour personnes à mobilité réduite. Cet ascenseur sera installé sur la rampe d'escalier jouxtant la cuisine de la grande-salle. Le coût de ces travaux s'élève à CHF 32'062.10 (selon les offres obtenues). Ces travaux ont été effectués en mars-avril 2013.*

*En 2013, il est également prévu l'installation d'une porte coulissante automatisée à l'entrée de la Maison Palinzarde. Ces travaux sont inscrits au budget 2013 sous 3511.3141.00 (coût de cette installation : CHF 31'313.50).*

*Des études sont en cours pour éventuellement installer un ascenseur d'escaliers à plate-forme à la Maison de commune. Actuellement, les possibilités d'installer un tel équipement semblent difficiles et onéreuses. Les réflexions doivent encore être affinées, mais rien ne permet aujourd'hui de penser qu'il sera possible d'accéder aux étages supérieurs de la Maison de commune par un ascenseur d'escaliers.*

*Signalons encore que ce printemps, la place de parc réservée aux handicapés au Sud du parking devant la Maison de commune (place non adaptée) sera déplacée. Une rocade avec la place « Police » sera effectuée. D'autre part, deux places réservées aux personnes à mobilité réduite seront marquées sur le parking communal de la Croix-Blanche.*

## **LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**

### No 12/2012

Comment s'applique la nouvelle loi cantonale sur la participation des promoteurs aux frais engendrés par l'augmentation de la population ?

#### *Réponse de la Municipalité*

*Situation antérieure : Lors de l'adoption d'un plan d'affectation, une convention était signée entre le propriétaire et la commune. Cette convention prévoyait une participation du propriétaire aux frais d'infrastructures. Cette convention ne posait aucun problème concernant les frais d'équipements techniques du quartier (canalisations, route d'accès, trottoirs etc...).*

*Par contre, concernant les frais d'infrastructures collectifs et communautaires (transports publics, construction d'une école, d'une garderie, réalisation d'une installation d'épuration, augmentation des surfaces de bureaux de l'administration ou des locaux des services communaux des travaux ou de la voirie etc...), il n'existait pas de base légale suffisante pour les prélever.*

*Depuis 2011, une modification de la loi sur les impôts communaux permet dorénavant aux communes de prélever auprès des propriétaires une participation aux frais d'infrastructures collectives et communautaires, pour autant qu'elles respectent les deux conditions suivantes :*

- 1. le montant exigé des propriétaires ne doit pas dépasser le 50% de ces frais ;*
- 2. ce montant est prélevé à l'occasion de l'adoption d'une mesure d'aménagement du territoire (adoption ou modification d'un PPA, d'un PQ) augmentant sensiblement la valeur du bien-fonds du propriétaire.*

*Pour pouvoir prélever cette contribution aux frais communautaires, la commune doit établir un règlement qui doit être adopté en même temps que le plan. Ce règlement doit fixer la taxe qui sera notifiée dès l'entrée en vigueur du plan. Une convention fixera également, avec le propriétaire les modalités d'exigibilité.*

*A Epalinges, un premier règlement a été établi et adopté lors de l'adoption de la modification du PQ « des Bosquets du Giziaux ». Pour déterminer le montant de la participation des propriétaires aux frais d'infrastructures communautaires, il a été pris en compte les infrastructures scolaires et de prise en charge de la petite enfance supplémentaires qu'induit l'augmentation de population générée par ce nouveau quartier. L'adoption dudit règlement par le Département cantonal concerné n'a pas encore été délivrée.*

*Pour ce quartier, la contribution du propriétaire a été arrêtée à 13.94 francs par m<sup>2</sup> de surface brute de plancher autorisée (SPB = 8'400 m<sup>2</sup>) soit CHF 117'126.00. La convention fixant les modalités d'exigibilité est en cours d'élaboration.*

*Un deuxième règlement devrait être présenté prochainement à l'approbation du CC. Il s'agit de la participation des propriétaires du Biopôle aux frais d'infrastructures. Cette participation est actuellement en négociation dans le cadre de la négociation de l'avenant à la convention relative aux engagements des différents partenaires du pôle de développement de Venness. Concernant cette modification du PAC Venness, étant donné l'absence de logements dans ce secteur, les frais liés aux infrastructures scolaires et d'accueil de la petite enfance ne peuvent évidemment pas être imputés à ces propriétaires. Dès lors, les communes de Lausanne et d'Epalinges ont proposé de prendre en compte un montant de 5 millions de francs pour les frais liés aux équipements communautaires (équipements urbains – stationnements vélos et motos, places publiques, infrastructures pour les transports publics.). Le montant de la taxe proposée est fixée à CHF 25.00/m<sup>2</sup> de surface brute de plancher supplémentaire.*

*Durant les prochains mois, de nouveaux règlements seront proposés à l'adoption du CC concernant les nouveaux PQ (les Orchez – la Bodevenaz – la Possession/Bois-de-Ban – Les Planches/Montblésson – le Closalet).*

*Chaque PQ fera l'objet d'une détermination concernant les frais communautaires auxquels les propriétaires devront participer. Cette participation sera définie par les infrastructures supplémentaires qu'induit l'augmentation de population générée par le quartier en question.*

**LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**

No 13/2012

Journal le Palinzard : quelles sont les règles appliquées à la rédaction du journal ?

*Réponse de la Municipalité*

*Le journal comprend quatre éditions par année. Chaque édition comprend :*

- *En page 1 : un billet municipal attribué par tournus aux municipaux. Le sommaire et une phrase « à méditer » ;*
- *En page 2 à 5 : les informations de la municipalité (comptes, budget, infos de police, nonagénaires, annonces diverses sur les dossiers en cours ou saisonniers) ;*
- *En pages 2 à 5 : l'écho du conseil communal rédigé par le président du conseil (en règle général un texte de 4000 caractères maximum, par séance, est demandé) ;*
- *En page 6 et 7 : les animations, la vie des sociétés, les jeux, le concours « découvrez votre commune » (parfois en page 8) ;*
- *En page 8 : le mémento des manifestations.*

*Parfois, vu le nombre de sujets, nous sommes contraints de faire des éditions de 12 pages et/ou de décaler certains sujets à l'édition suivante.*

*Nous essayons de dégager un thème à chaque édition, par exemple : le 350<sup>e</sup> anniversaire de l'Eglise des Croisettes, gestion de la taxe déchet, etc... mais ce n'est pas systématique. La rédaction est supervisée par un membre du greffe municipal sous le contrôle du Syndic.*

**LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

No 14/2012

Donation Kamprad : comment sont gérés les 5 premiers millions ?

*Réponse de la Municipalité*

*Comme les 5 millions suivants ! Car nous avons d'ores et déjà reçu le deuxième versement. Cet argent est géré selon la loi sur la comptabilité des communes. Ces 10 millions sont déposés sur un compte « Immeuble » auprès de la BCV, rémunéré au taux de 0.2 %. Etant donné les taux historiquement bas des comptes auprès des institutions bancaires, ce taux, pour de l'argent disponible à vue, est très intéressant. Pour l'instant la somme de 2,3 mios a été prélevée pour l'achat de la parcelle 501. De plus, les frais concernant le concours seront prélevés sur ce compte.*

**LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

No 15/2012

Taxes de séjour des nuitées : qui encaisse les sommes concernées ?

*Réponse de la Municipalité*

*A Epalinges, nous n'encaissons pas de taxes de séjour (pas de règlement en la matière).*

**LA COGEST 2012 RETIRE CETTE OBSERVATION**

No 16/2012

Quel est le bilan des activités de la commission d'animation ?

*Réponse de la Municipalité*

*Bilan très positif ! Cette commission comporte 8 membres plus une secrétaire de la commune (Mme Correvon). Les membres sont Mmes V. Guisan et S. Lab, MM M. Layat, J. Lucca, G. Morand, M. Perret et E. Schmied. Présidée par M. Mischler.*

*Les séances ont lieu environ tous les deux mois. Parmi les propositions concrètes, citons la création de la fête de la musique à Epalinges, la mise sur pied d'un petit festival de musique « unplugged », une réflexion sur des contributions culturelles lors de la construction de nouveau bâtiment. De plus, cette commission est informée de tous les projets culturels de la commune dès le stade d'ébauche et donne son avis à la municipalité sur la pertinence de ces projets.*

**LA COGEST 2012 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI**

## Conclusion

La Commission de gestion 2012 tient à adresser ses remerciements :

- aux représentants de la Municipalité qui ont participé et répondu avec transparence à nos questions ;
- à M. le Secrétaire municipal pour son efficace collaboration.

A titre personnel, mes chaleureux remerciements aux membres de la COGEST qui furent consciencieux : belle équipe !

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers d'approuver :

- le rapport de gestion 2012 de la Municipalité ;
- le rapport de la Commission de gestion 2012.

De donner décharge de son mandat à la Commission de gestion 2012.

Pour la Commission de gestion 2012

Le Président :

A. Overney